

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Bonneville

<https://www.cadre21.org/membres/e87f1ba910a70392429d2c28>

Date d'obtention : 2020-09-30 20:05:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cet outil d'intervention complet m'accompagnera dans de futures interventions en la matière et que je dois rigoureusement en respecter son protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus de rigueur, moins de risque, une meilleure façon d'évaluer la situation et de poser les bonnes actions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais voir les images en question. À appliquer le protocole, contacter les policiers, lorsque l'élève est en posture d'acte malveillant. À utiliser la trousse SEXTO dès le début de mon intervention.